

**CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

SESSION ORDINAIRE DE 2014



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 12 novembre 2014

Tourisme et développement durable en France

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
Décès d'un ancien membre du CESE	5
Désignations, démission, affectations de membres du CESE.....	6
Mouvement au sein du personnel du CESE	6
Avis du Haut Conseil des Finances Publiques	6
Agenda du CESE.....	7
Saisines	7
Étude.....	8
Fonctionnement de l'assemblée.....	8
Calendrier prévisionnel des assemblées plénières	9
Organisation des travaux de restauration des bétons Perret.....	9
Questions diverses	10
TOURISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE.....	12
PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS.....	12
DISCUSSION GÉNÉRALE.....	19
Coopération - Mme Roudil.....	19
Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage.....	21
CFE-CGC - M. Dos Santos	22
Outre-mer - M. Osenat	24
Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Guichet.....	25
Agriculture - Mme Béliard	26
Environnement et nature - M. Guérin.....	27
UNAF - M. de Viguerie.....	28
Artisanat - M. Martin.....	29
CTFC - M. Ibal	30
UNSA - M. Grosset	31
CGT - M. Delmas	33
Associations - M. Roirant.....	34
CGT-FO - M. Bellanca.....	35
Entreprises - M. Marcon.....	37
Personnalité qualifiée : M. Richard.....	38
CFDT - Mme Nathan.....	39
VOTE SUR LE PROJET D'AVIS	41
ANNEXE	43
Annexe 1 : <i>Tourisme et développement durable en France</i> - Diaporama illustrant les propos de Christine Dupuis, rapporteure.....	45

Présidence de M. Jean-Paul Delevoye

La séance est ouverte à quatorze heures trente.

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte.

COMMUNICATIONS***Décès d'un ancien membre du CESE***

M. le Président. Nous avons à déplorer le décès d'une de nos collègues, Mme Evelyne Baylet, décédée le 6 novembre 2014. Elle était née en Algérie. Elle fût enseignante durant quelques années après une brillante formation à la faculté de lettres d'Alger. Elle reprend en 1959, au décès de son époux, la direction de « *La Dépêche du Midi* » ; elle présida le groupe pendant plus de quarante ans, avant de passer le relais à son fils, Jean-Michel, en 1995.

Très investie dans le monde de la presse, elle fût entre autres éditrice de « *La Dépêche du Midi* », directrice de la publication, vice-présidente du syndicat de la presse quotidienne régionale, et également administratrice de « *La Nouvelle République des Pyrénées* ».

Elle fût maire de Valence d'Agen de 1959 à 1977 et Présidente du Conseil général du Tarn et Garonne de 1970 à 1982. Toujours à l'avant-garde du combat des femmes, elle était d'ailleurs très fière d'être la première femme à exercer cette fonction en France, et participa par exemple à la création du planning familial de Haute-Garonne.

Nommée au Conseil économique et social en 1974, au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence, elle exerça les fonctions de vice-présidente du groupe jusqu'à son départ en 1979.

Pendant son mandat, Evelyne Baylet participa aux travaux de la section de l'Industrie et du Commerce ; elle fut membre de la Commission spéciale du Plan et elle travailla également en 1975 aux côtés des membres de la Commission temporaire sur la réforme de l'entreprise.

Mme Baylet était Commandeur de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du mérite, Commandeur des Palmes académiques et Chevalier du Mérite agricole.

En sa mémoire, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence.)

Désignations, démission, affectations de membres du CESE

M. le Président. Ce matin, le Bureau a pris acte de la désignation en qualité de membres du Conseil économique, social et environnemental, au sein du groupe de l'agriculture, de :

- M. Roger Choix en remplacement de M. Joël Clergue ;
- Mme Céline Imart en remplacement de Mme Carole Doré.

Ils ne peuvent être parmi nous aujourd'hui mais nous leur souhaitons la bienvenue.

Au cours de sa réunion, le Bureau a également pris acte de la démission de M. Daniel Grémillet devenu, suite à son élection le 28 septembre dernier, sénateur des Vosges.

Monsieur Choix sera affecté à la section des activités économiques, en remplacement de M. Grémillet ; Mme Imart sera affectée à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, en remplacement de Mme Doré.

Le Bureau a également pris acte de la démission au sein de la délégation à l'Outre-mer de M. Jean-Pierre Frémont.

Mouvement au sein du personnel du CESE

M. le Président. Mes chers collègues, je suis heureux de vous faire part du départ de Mme Annie Piergentili, responsable du secrétariat du directeur des services consultatifs, pour une retraite bien méritée au terme de trente-huit ans de fonction au sein de notre assemblée. Je sais pouvoir me faire votre interprète en lui adressant nos sincères remerciements pour son investissement, la qualité du travail accompli et lui formuler des vœux de retraite heureuse pour une nouvelle partie de vie.

Annie Piergentili est remplacée par Cécile Crané avec laquelle elle a travaillé en tandem pendant plusieurs années.

Avis du Haut Conseil des Finances Publiques

M. le Président. Lors du Bureau de ce matin, j'ai également fait part de l'avis du Haut Conseil des Finances Publiques relatif au 2^{ème} projet de loi de finances rectificative pour 2014. Cet avis devrait être rendu public aujourd'hui.

Le Haut Conseil rappelle son avis précédent, actant le réalisme d'une prévision de croissance de 0,4% pour 2014. En revanche, il est beaucoup plus réservé sur l'objectif relatif aux dépenses de l'État et a un regard plus prudent sur le niveau d'investissement des collectivités territoriales et la rentrée des recettes fiscales.

Agenda du CESE

M. le Président. Lors de cette réunion du Bureau, j'ai également rappelé l'actualité immédiate de l'agenda du CESE avec :

- l'accueil, demain après-midi, de la réunion des Présidents et des Secrétaires généraux des CES européens ;
- l'organisation, le 14 novembre, d'un colloque – toujours avec les Présidents et Secrétaires généraux des CES européens, dont le thème est : « *Les conseils économiques et sociaux face aux attentes de la société civile européenne* » ;
- lundi prochain, le 17 novembre, se tiendra ici un colloque co-organisé par France-stratégie et le CESE sur le thème : « *Construisons ensemble un Plan national d'action pour la RSE* ». Normalement, il devrait être conclu par le Premier ministre.
- le 18 novembre, se tiendront le Conseil d'administration et l'Assemblée générale de l'UCESIF.

Le Bureau a ensuite débattu et validé le principe d'un débat d'actualité sur le choix d'indicateurs de progrès durable afin de faciliter leur appropriation par les citoyens. Nous avons été sensibilisés par une note de France-Stratégie qui avait émis de nouveaux indicateurs. Nous avons retenu toute la richesse des travaux déjà engagés, en 2009, par le CESE sur l'empreinte écologique et les indicateurs de développement durable et les propositions émises par la Conférence nationale en vue de l'adoption d'indicateurs pour la stratégie de développement durable. Dernièrement, Madame la Ministre du développement durable a souligné l'intérêt qu'elle portait à la pertinence de ces nouveaux indicateurs. Ce débat d'actualité est plus nécessaire que jamais.

Nous avons confié à Philippe le Clézio, Michel Lamy représentant au sein du CNIS, et André-Jean Guérin le soin d'élaborer une proposition d'organisation de ce débat d'actualité afin de le valider en Bureau.

Saisines

M. le Président. Lors de sa réunion de ce matin, le Bureau a confié à la section des affaires sociales et de la santé, la préparation d'un projet d'avis de suite intitulé *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes* pour tenir compte de l'évaluation et des décisions politiques prises par rapport à notre premier avis, mais aussi de l'évolution de la situation de la jeunesse et de la nécessité de réfléchir à un pacte générationnel en faveur des jeunes. La fin des travaux sur cette question serait prévue pour le mois de mars 2015.

Nous avons également confié à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, la préparation d'un projet d'avis, intitulé *La bonne gestion des sols agricoles, un enjeu de société*, qui portera sur les questions liées à l'emprise agricole, l'artificialisation des sols ; ce sera l'occasion de montrer à quel point la force économique de l'agriculture est aussi compatible avec les contraintes de sols, les contraintes du paysage, les contraintes environnementales et sociales. Cette question pourrait être examinée en assemblée plénière en mai 2015, voire à la fin du mois d'avril prochain

Étude

M. le Président. Le Bureau, a adopté l'étude transmise par la Présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité intitulée *Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses*.

Cette étude sera présentée en assemblée plénière, le 25 novembre 2014, dans le cadre d'un débat d'actualité consacré à cette thématique avec trois tables rondes. Pour conforter les analyses qui seront présentées dans cette étude et à titre exceptionnel, le Bureau a accepté d'avancer le début de la séance à 14 heures.

Fonctionnement de l'assemblée

M. le Président. Trois dossiers étaient à l'ordre du jour du Bureau de ce matin.

En ce qui concerne le projet d'expérimentation de prestations de « conseil en relations institutionnelles », nous avons ouvert un débat sur la nécessité de promouvoir les avis car trop souvent, les rapporteurs se sentent un peu orphelins pour leur promotion.

Quatre présidents de sections et présidents de délégation ont fait un travail formidable de préparation du dossier.

Après en avoir longuement débattu, le Bureau a estimé nécessaire de revoir le contenu attendu de la prestation, dans sa durée d'une part avec une échéance au 15 novembre 2015 (fin de la mandature), dans le contenu d'autre part, pour donner la priorité à la formation des agents de la Direction des services consultatifs et notamment des administrateurs, grâce à l'appui d'un cabinet de professionnels des relations institutionnelles.

Cette question sera de nouveau évoquée avec les membres du groupe de travail et l'ensemble des présidents de section et de délégation lors de la réunion programmée ce soir.

Le Bureau a également formulé des remarques sur la maquette du document intitulé *Suivi des travaux du CESE*. Nous la validerons lors du prochain Bureau.

Enfin, lors de sa prochaine séance, le Bureau échangera sur la méthodologie et le contenu du *Bilan de la mandature*. Il sera à l'écoute des attentes et des propositions que les uns et les autres pourront formuler.

À noter également que le Bureau a accepté la demande de dérogation adressée par le Président de la délégation à l'Outre-mer afin de pouvoir financer le déplacement du rapporteur et de l'administrateur en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française dans le cadre de la préparation l'étude intitulée *Les ports ultramarins au carrefour des échanges mondiaux*. Le Bureau a donc décidé d'une dérogation portant sur un dépassement estimé à 15 000 €.

Calendrier prévisionnel des assemblées plénières

M. le Président. S'agissant du calendrier prévisionnel des assemblées plénières et de leur organisation, le Bureau a validé la proposition de Mme Ducroux, présidente de la section de l'environnement, et de M. Veyrier, président de la section des affaires européennes et internationales, d'organiser conjointement, sur deux jours, l'examen de leurs projets d'avis sur le climat. Eu égard à l'indisponibilité de l'hémicycle du Conseil le 11 mars, les dates précises, ainsi que les modalités des déclarations de groupe, restent à fixer.

Le Bureau a également validé la permutation des séances plénières des 13 et 14 janvier 2015 pour permettre à la famille de Patrick Minder, qui nous a quitté l'année dernière, d'être présente le mercredi 14 janvier, lors de l'examen du projet d'avis qui sera rapporté par Mme Crosemarie sur *Les inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences et créer les dynamiques*.

Organisation des travaux de restauration des bétons Perret

M. le Président. En ce qui concerne les travaux de restauration des bétons Perret, une note de synthèse a été présentée au Bureau. Madame la Secrétaire Générale a indiqué que le CHSCT se réunira le 27 novembre prochain. Nous avons toujours souhaité la participation du personnel, afin de l'associer le mieux possible à la vie de cette institution. *In fine*, le Bureau devra décider soit du transfert transitoire des bureaux des groupes des services impactés par les travaux, soit du maintien sur site avec aménagement des horaires et des postes de travail, ce qui semble correspondre au souhait de la majeure partie, voire de la totalité de chacun et chacune d'entre nous. Cette décision sera donc prise après une longue phase de consultation.

Questions diverses

M. le Président. Madame Arnault-Brill a fait part au Bureau de la première réunion de la Commission nationale française pour l'Unesco. Elle a indiqué à quel point la diplomatie française appuyait totalement cette démarche.

M. Coquillion nous représentera, le 25 novembre prochain, à Chypre, pour une réunion européenne des Conseils économiques afin de discuter de l'implication de l'Europe dans la lutte contre la pauvreté.

Monsieur Dulin nous a adressé une demande particulière. Il souhaite qu'à l'issue de cette séance plénière, notre assemblée puisse vivre en direct un des événements scientifiques les plus remarquables de ces dernières années. En effet, dans le cadre de la mission Rosetta (mission spatiale de l'Agence spatiale européenne), le robot Philae est aujourd'hui en train d'amorcer sa descente.

Il faut garder à l'esprit le fait que la comète 67P/Tchourioumov-Guérassimenko - qui mesure 4 kilomètres sur 3 - est à 510 millions de kilomètres de notre Terre !

Lancée le 2 mars 2004, cette mission représente 20 années de travaux. La sonde Rosetta - qui transportait Philae - a parcouru 6,5 milliards de kilomètres. En l'absence de gravité, ce petit robot de près de 100 kgs ne pèsera que 1 gramme à la surface de cette comète.

Huit pays européens participent à cette aventure qui a coûté 1,3 milliard d'euros, la France participant à hauteur de 20 %.

Nous vivons un moment rare où l'intelligence de l'homme doit être saluée, car on a malheureusement trop souvent l'occasion de pleurer sa bêtise.

M. le Président. M. Virlouvet souhaite intervenir.

M. Virlouvet, vous avez la parole.

M. Virlouvet. Je vous remercie M. le président.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Rémi Fraisse est décédé le 26 mars dernier. Nous en avons été profondément bouleversés. D'abord à cause du drame humain, ensuite parce qu'il est inacceptable qu'un homme puisse mourir dans de telles circonstances.

L'homme qui ne s'est pas relevé avait 21 ans. Il était jeune et engagé. Ses amis le connaissait curieux, ouvert, enthousiaste, rassembleur et clairement pacifiste.

Au Conseil économique, social et environnemental, nous sommes 233 conseillers.

Il y a ce qui nous sépare parfois, nourri par nos différences, nos parcours et nos histoires respectifs, et sur lequel il nous arrive de discuter longuement pour atteindre des *consensus* ou acter des désaccords.

Il y a surtout ce qui nous rassemble. Aucun d'entre nous n'est ici par hasard. Si nous consacrons autant de temps à la vie citoyenne, c'est parce que nous sommes tous engagés. Cet engagement est précieux. Il est l'un des moteurs de nos vies, mais aussi et surtout, l'un des ferments de notre démocratie.

Si nous nous investissons au CESE, c'est parce que nous pensons sincèrement que c'est grâce au dialogue, à la construction d'une culture et d'une histoire communes, que nous rapprocherons les points de vue et que nous serons en mesure de contribuer ensemble à un avenir commun.

Le décès de Rémi Fraisse doit interpeller notre société, nos organisations et notre démocratie. La violence est une impasse. L'État et les représentants de la société civile doivent être les garants de la reprise du dialogue lorsque celui-ci est rompu ou fragilisé. Ils doivent décourager n'importe quelle forme de violence, qu'elle soit verbale ou physique.

Cela relève de notre responsabilité collective. En ne s'y tenant pas, notre société a tout à perdre.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. Monsieur Virilouvet, merci. J'ai souvent eu l'occasion de dire qu'aucun projet ne vaut la mort d'un homme. Il n'y a pas un policier ou un gendarme dont l'action a pour finalité la mort d'un homme. Au nom d'une majorité, on ne peut pas tout faire. Au nom d'une minorité, on ne peut pas tout bloquer.

Cette société, qui est en train de perdre le sens du dialogue, peut malheureusement être déchirée par des violences qui la dépassent. Notre institution, dont l'esprit est marqué par la notion de respect - respect de l'autre et respect de soi-même - se doit de cultiver l'écoute et la compréhension de l'autre, et construire ensemble, comme vous l'avez rappelé, Monsieur Virilouvet.

Au sein de cette assemblée, je souhaite que nous soyons protégés de la violence que l'on voit monter de l'extérieur et que nous soyons un lieu d'apaisement, un lieu de dialogue, un lieu où règne l'esprit républicain, afin que notre République vive sur la richesse de l'homme et non pas sur son autodestruction.

Je souhaite que nous conservions en permanence cet état d'esprit. Nous ne pouvons pas imaginer construire notre avenir sur la désespérance des uns. Nous avons plus que jamais besoin de reconstruire des espérances nouvelles, dans le respect de chacun.

Nous sommes sensibles au message qui a été transmis par la famille de Rémi Fraisse. Je mesure la détresse : je suis père et grand-père, et je ne ferai que saluer mes enfants à partir du moment où ils sont engagés ; trop de jeunes sont aujourd'hui en absence d'engagement, mais un engagement ne vaut pas une disparition brutale.

Nous avons entendu votre message, et je pense que chacun ici aura à cœur de garder l'esprit du Conseil économique, social et environnemental.

TOURISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE EN FRANCE

M. le Président. Mes chers collègues, nous allons maintenant examiner le projet d'avis sur *tourisme et le développement durable*, présenté par Christine Dupuis, rapporteure, au nom de la section de l'aménagement durable des territoires, présidée par Jean-Alain Mariotti.

Je voudrais saluer la présence de Mme Pascale Got, présidente du groupe d'étude Tourisme à l'Assemblée nationale, qui nous a fait la gentillesse de répondre à l'invitation de la rapporteure et du président Jean-Alain Mariotti pour un déjeuner de travail, et qui nous fait le plaisir, ici, d'entendre la présentation de ce projet d'avis. Elle est accompagnée de son attaché parlementaire, Baptiste Cuny, ainsi que de l'administrateur du groupe d'études tourisme à l'Assemblée nationale, M. Denis Plumerand. Je me réjouis de cette volonté d'une collaboration de plus en plus étroite entre notre institution et la vôtre, Madame.

Je salue également la présence d'Olivier Lacoste, de la direction générale des entreprises, sous-direction du tourisme, chef du bureau compétitivité et développement des activités touristiques, et qui représente Matthias Fekl, secrétaire d'État au commerce extérieur, à la promotion du tourisme et aux Français de l'étranger. M. Fekl s'est excusé mais nous a donné l'assurance de recevoir la rapporteure rapidement, car évidemment nous partageons, madame la députée et cher monsieur le représentant du ministre, la conviction que le tourisme est un secteur économique à part entière, mais qu'au-delà il a aussi une vocation culturelle, une vocation identitaire et une vocation d'échange extrêmement précieuses pour la France, et peut-être pour l'Europe.

PRÉSENTATION DU PROJET D'AVIS

M. le Président. Sans plus tarder Madame Dupuis, je vous invite à prendre la parole pour nous présenter le projet d'avis.

Mme Dupuis, rapporteure. Monsieur le représentant du ministre, Madame la députée, Monsieur le président, Chers collègues, Chers amis là-haut dans les tribunes.

Avec 84,7 millions de touristes étrangers en France en 2013, la France demeure le pays le plus visité au monde. C'est vrai (*Cf. diaporama publié en annexe au présent compte rendu*).

Paris est la première destination touristique au monde avec 47 millions de visiteurs. C'est encore vrai.

La consommation touristique intérieure s'établit à 149 Mrd€ en 2012, c'est toujours vrai.

Après ces « cocoricos », il convient de relativiser un peu les faits.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un touriste ? C'est une personne qui se déplace hors de chez elle pour motif d'agrément pour au moins une nuitée. Les très bons chiffres des entrées de touristes sur le territoire français masquent une réalité plus complexe. Beaucoup d'entre eux ne font que passer. Ainsi, près d'un touriste sur cinq ne fait que traverser le pays en y passant une nuit, en route vers d'autres destinations. Et si la consommation touristique intérieure est en progression constante, elle n'arrive qu'en troisième position, après les États-Unis et l'Espagne.

Pourtant, la France possède des atouts formidables : une rare variété de paysages et de climats, un patrimoine architectural très riche, une gastronomie renommée, un artisanat local recherché, et des festivals connus du monde entier.

L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) estime que la demande touristique va augmenter. Les arrivées de touristes internationaux dans le monde passeraient de 1,4 milliard en 2020, à 1,8 milliard en 2030. Tous ne viendront pas en France - on ne pourrait pas les accueillir - mais l'enjeu est de capter une part importante de cette clientèle pour des raisons économiques évidentes : ils ont en général un fort pouvoir d'achat.

La demande touristique en France émane surtout des résidents. Les résidents sont des personnes françaises ou étrangères qui vivent en France.

Parmi ces résidents, un quart ne part pas en vacances. Les personnes en situation de handicap et leurs familles ont des difficultés à trouver des sites accessibles ; les seniors hésitent à partir pour des raisons de santé, surtout.

L'enjeu, c'est qu'une part beaucoup plus importante de résidents puisse bénéficier des bienfaits du tourisme.

Il existe différentes formes de tourisme, dont le tourisme d'affaires. Aujourd'hui la France n'est pas leader dans ce domaine, l'Allemagne offre des possibilités plus variées du fait du nombre important de ses grandes villes.

L'enjeu, c'est de développer cette forme de tourisme et de faire en sorte que l'homme d'affaires ou le congressiste qui vient en France pour un salon reste un peu plus longtemps, et donc consomme davantage.

20 % des territoires accueillent 80 % des touristes, et la moitié des nuitées touristiques intervient sur trois mois de l'année, surtout en août. Certains départements littoraux, de l'Atlantique ou de la Méditerranée, et surtout deux départements de montagne, la Savoie et la Haute-Savoie, sont les plus concernés. À une échelle encore plus réduite, sur les 36 570 communes, 402 communes réceptionnent 50 % des touristes. Dans les territoires ultramarins le problème est différent, la fréquentation touristique est plutôt en baisse.

L'enjeu, c'est de promouvoir un tourisme qui concerne l'ensemble des territoires.

Bien évidemment, ce tourisme concentré dans le temps et dans l'espace déclenche des dérèglements sur l'écosystème, qui, couplé avec le dérèglement climatique, provoque des drames humains. On a tous en mémoire la catastrophe Xynthia.

Cette concentration engendre aussi un suréquipement pour certaines communes, que la faible durée d'utilisation ne permet pas de rentabiliser.

L'enjeu, c'est de développer des formes de tourisme mieux réparties et plus respectueuses de l'environnement.

Pour répondre à tous ces enjeux, il est nécessaire de développer un tourisme durable sur l'ensemble des territoires. Cela veut dire appliquer le concept de développement durable à tous les secteurs du tourisme, et qui agit sur les comportements du producteur et du consommateur. Cela suppose un changement dans la conception du tourisme, qui devient non pas une forme de tourisme supplémentaire, mais un concept nouveau qui tient compte des trois piliers du développement durable, économique, social et environnemental, du processus de production au processus de consommation.

Plusieurs actions sont nécessaires :

- bâtir des contrats de destination en tenant compte de la capacité de charge des territoires, et en collaboration avec tous les acteurs ;
- offrir un tourisme accessible à tous ;
- offrir un tourisme diversifié, plus proche de la nature et des habitants ;
- offrir un tourisme compatible avec l'environnement ;
- lutter contre les "lits froids" ;
- améliorer les transports ;
- tenter de prendre le train du numérique ;
- améliorer la formation, les conditions de travail et de logement des salariés ;
- améliorer les données statistiques ;
- enfin et surtout, afficher une volonté claire de l'État en matière de développement touristique.

Cela fait beaucoup, mais tous ces objectifs répondent à la transversalité du tourisme, et peuvent interagir de manière systémique pour favoriser, en France, le développement d'un tourisme durable.

Pour faire du tourisme, il faut une destination, d'où l'importance de construire un contrat de destination, élaboré autour d'une marque.

Je prends l'exemple du Mont Saint-Michel : il accueille chaque année plus de 3,5 millions de visiteurs, qui arrivent au parking, arpentent les rues, achètent deux ou trois souvenirs, puis retournent au parking pour aller ailleurs. Pourtant il y a plein de sites aux alentours qui méritent qu'on s'y attarde. Qui connaît le Scriptorial d'Avranches ? Peu de personnes.

Bien évidemment tous les territoires n'ont pas la même locomotive et toutes les chapelles ne sont pas des locomotives. D'où la nécessité de travailler ensemble pour définir, voire créer, une marque.

Pour cela, une collaboration entre acteurs est essentielle pour développer l'ingénierie nécessaire à l'élaboration des contrats de destination.

Lorsque des touristes arrivent à destination, il faut leur offrir une palette d'activités diversifiées, culturelles, historiques, environnementales, gastronomiques, artisanales. Cette offre doit être consultable avec l'outil numérique et les sites accessibles autrement qu'en voiture.

Faire du tourisme suppose d'aller ailleurs. Mais certains territoires se retrouvent en surcharge à certaines périodes. Cela entraîne des conflits d'usage et entre usagers. Il est donc important de construire une offre touristique qui tienne compte de la capacité de charge des territoires

C'est quoi la capacité de charge ? C'est le seuil de fréquentation d'un territoire au-delà duquel apparaissent, d'une part, des dysfonctionnements relatifs à la saturation des infrastructures (routes, aires de stationnement, réseaux...) et, d'autre part, des problèmes environnementaux et sociétaux.

Il ne s'agit pas d'interdire ou de rendre inaccessibles certains sites au motif qu'ils ne peuvent accueillir plus de touristes. Répondre à la capacité de charge suppose de proposer des alternatives, d'autres formes de tourisme. Bronzer sur une plage est une forme de tourisme qui peut plaire, circuler à vélo pour découvrir les routes de campagne en est une autre qui peut aussi plaire à condition que l'offre existe et qu'elle soit accessible.

Les guides régionaux de l'écotourisme, thématiques et cartographiques doivent être mieux valorisés, notamment par les offices du tourisme.

Construire une destination nécessite d'associer tous les acteurs publics, privés, professionnels du tourisme, collectivités, habitants. Des territoires ont développé des projets intéressants, innovants, originaux mais certains sont peu connus et même parfois en concurrence avec le territoire voisin.

Il est donc important que la destination soit construite sur la base d'un projet politique fort qui rassemble et dans lequel tout le monde se sente concerné. Cette adhésion collective devrait se concrétiser au travers d'un engagement contractualisé avec la désignation d'un leader pour piloter et suivre l'évolution de ce contrat.

Il est tout aussi important d'y associer les habitants. S'ils participent et partagent le projet sur leur territoire, ils ne verront plus le tourisme comme une invasion mais comme une chance. Ils peuvent même devenir les ambassadeurs de cette destination qu'ils auront contribué à élaborer.

Le tourisme est un enjeu majeur de développement des territoires et de socialisation

Il est important de mieux accueillir les touristes étrangers, je l'ai déjà dit. Il conviendra de faire des efforts sur la qualité de l'accueil qui nous est souvent reprochée, sur la sécurité et sur la propreté.

Mais il est tout aussi important que davantage de résidents puissent faire du tourisme.

Un quart des résidents n'est pas parti en voyage au moins une nuitée, des enfants et des jeunes, des plus de 55 ans, des ouvriers, des agriculteurs...

Les vacances constituent une activité qui s'apprend d'où la nécessité de permettre à des jeunes de partir. Les classes de mer, de neige ou de nature peuvent permettre cet apprentissage. Il est donc nécessaire de les maintenir et même de les développer.

Le tourisme social et solidaire a permis de démocratiser les vacances mais il est confronté aujourd'hui, comme d'autres secteurs, à des difficultés. En effet les structures du tourisme social, construites dans les années 1960, sont vieillissantes et ne répondent plus, pour beaucoup aux normes et à la demande de la clientèle. Des investissements sont nécessaires. Il conviendra d'engager une réflexion avec une étude d'impact sur les aides à la rénovation et à l'équipement pour les structures bénéficiant de l'agrément tourisme social et solidaire.

Les personnes en situations de handicap ont elles aussi des difficultés à faire du tourisme. Certains sites sont et resteront inaccessibles à des personnes à mobilité réduite, mais d'autres sites sont équipés et accessibles. Il conviendrait de développer le nombre des équipements et sites accessibles et de les faire connaître au niveau d'un territoire plus large, le label *Destination pour tous* peut favoriser une mise en réseau des professionnels du tourisme que ce soit pour l'hébergement ou les activités.

Pour répondre à une demande plus nombreuse il est primordial d'offrir un tourisme diversifié.

Les territoires ultra-marins souffrent d'une certaine désaffection du tourisme pour diverses raisons : problèmes d'accessibilité, offre non concurrentielle par rapport à leurs voisins, parc hôtelier en partie obsolète. Des réflexions sont déjà en cours pour développer, Outre-mer, un éco-tourisme et le tourisme de proximité des ultra-marins eux-mêmes. Il est capital de soutenir ces initiatives.

En métropole, certains territoires ont déjà développé des formes de tourisme différents, plus proches de la nature comme des circuits à vélo, les balades à pied ; des hébergements originaux ont vu le jour, comme les cabanes dans les arbres, les maisons bulle, des croisières sur les canaux, des circuits à thème.

Ces formes de tourisme doivent être développées, mieux coordonnées d'un territoire à l'autre. Qui n'a pas fait une balade à vélo pour terminer son parcours sur une nationale ? Ces circuits peuvent être aussi l'occasion de découvrir l'artisanat, les curiosités et la gastronomie locale.

Les cartes des circuits de randonnées et de cyclotourisme devraient être disponibles en plusieurs langues et numérisées.

Le tourisme chez l'habitant est une forme de tourisme qu'il convient d'encourager. Il permet de minimiser les investissements et emprises foncières tout en développant le tourisme.

L'adéquation entre protection de l'environnement et accueil des touristes est délicate. Pour que cette alchimie fonctionne, le touriste doit être informé et éduqué afin qu'il adopte une attitude responsable et respectueuse de l'environnement

Dans les années 60-70 on a construit massivement des résidences touristiques grâce à des exonérations fiscales. Aujourd'hui, on se retrouve avec le problème des « lits froids », occupés moins de 4 semaines par an par les touristes. En montagne, jusqu'à présent, le phénomène était masqué par la construction. Depuis vingt ans, 5 000 lits ont été créés, en moyenne, par an dans la seule vallée de la Tarentaise, soit l'équivalent d'une petite station chaque année. La machine a été entretenue par les mesures de défiscalisation, en contrepartie desquelles les acquéreurs s'engagent à louer leur bien durant une période de neuf à douze ans. Une fois leur investissement amorti, beaucoup de propriétaires sortent leur appartement du circuit marchand, souvent pour le conserver pour leur usage personnel mais ils l'utilisent en général peu et ils ne peuvent le louer faute de travaux de rénovation.

On reconstruit alors à côté, à l'aide de nouvelles exonérations fiscales, de nouvelles résidences de tourisme qui, elles-mêmes, sortent du marché et se retrouvent peu utilisées une dizaine ou une quinzaine d'années plus tard...

Afin d'éviter des risques de friches touristiques, il est urgent de lutter contre ce phénomène. Réhabiliter et rénover les « lits froids » avant toute nouvelle construction constitue une priorité. Afin de moins impacter l'environnement et l'espace foncier, il conviendrait d'étudier la possibilité de transférer les avantages liés à la construction vers la réhabilitation à condition, bien sûr de louer pendant une certaine durée.

On voit apparaître un autre phénomène qui consiste à acheter un appartement pour le louer à l'année à des touristes qui s'y succèdent. Cette pratique en l'état ne peut être acceptée. En effet, beaucoup de propriétaires ne déclarent pas cette location, échappant ainsi à toutes les taxes. Cette pratique surenchérit le prix des loyers et risquerait, si elle se développe, d'évincer une partie des habitants permanents. Enfin, elle constitue une concurrence déloyale envers les hôteliers. La loi Alur devrait permettre de limiter ces abus. A l'inverse, la location ponctuelle, à des touristes, de chambres ou d'appartements par des particuliers - quand eux-mêmes sont en vacances - peut offrir des capacités d'hébergements supplémentaires, utiles et à faible coût ; mais les plateformes qui proposent ces locations devront être considérées comme des acteurs du tourisme à part entière, avec toutes les obligations qui en découlent. Je crois que sera en discussion, demain à l'Assemblée nationale, la possibilité pour ces plateformes, de percevoir, pour le compte de l'État, les taxes de séjour.

Le tourisme suppose un séjour d'au moins une nuitée hors de chez soi, ce qui suppose un transport.

Or, le mode de transport le plus couramment utilisé par les résidents reste à 80% la voiture. De la même manière, la majorité des touristes européens qui viennent en France voyage en voiture ou en avion. Il est donc urgent d'aller vers des transports moins consommateurs d'énergie carbonée. Le train ou le covoiturage peuvent constituer une alternative. De même, la mise en place, en complémentarité avec les réseaux ferrés, de lignes de bus et de transport à la demande reliés aux pôles multimodaux sont une alternative qu'il convient de développer.

L'emploi dans le tourisme offre des perspectives variées. Outre l'emploi dans l'hôtellerie ou la restauration, beaucoup d'autres secteurs sont porteurs d'emploi non délocalisables.

Cependant le fait que cette filière regroupe 31 conventions collectives n'apporte pas beaucoup de visibilité sur les possibilités d'emploi, de formation et de promotion de ce secteur. Il apparaît important que les professionnels s'investissent plus pour mieux faire connaître ces métiers.

Dans ce secteur, l'offre de formation est pléthorique et sans visibilité. Les formations donnant accès à ces métiers doivent être mieux définies, répondre à un véritable besoin. Elles devront intégrer des modules sur les enjeux du numérique et le *community management*, sur la qualité de l'accueil avec des formations en langue renforcées.

Ce secteur a aussi la particularité d'offrir beaucoup d'emplois saisonniers. Pour organiser cette saisonnalité et offrir la possibilité d'une multi activité sur la base d'un contrat à durée indéterminé, le groupement d'employeurs peut apporter une réponse structurante aux saisonniers. Pour cela, la mise en place au sein de chaque conseil régional d'un « référent groupement employeur » permettrait de donner une plus grande visibilité à ce dispositif.

Le problème du logement est récurrent pour les saisonniers dans les stations touristiques. Ces salariés doivent pouvoir bénéficier de conditions d'hébergements satisfaisantes. Il convient donc d'inciter les employeurs à créer ou à rénover des logements pour les saisonniers grâce à une défiscalisation de l'investissement correspondant au montant des travaux.

Les technologies numériques nourrissent désormais chaque étape de l'expérience touristique : celle de la réservation et de la transaction bien sûr, mais aussi la préparation du voyage en amont, son déroulement et, pour finir, le suivi en aval. Il est donc important pour l'ensemble des professionnels de présenter leur offre par le biais de sites propres, ou en se faisant référencer par des plateformes. Dans ce dernier cas, les clauses contractuelles imposées par ces intermédiaires sont souvent exorbitantes. Il nous paraît donc indispensable que les professionnels du tourisme s'organisent collectivement pour développer des modes de réservations alternatifs, autonomes de l'offre existante.

Un portail public de référencement des offres labellisées pourrait être créé. Il permettrait d'effectuer des réservations en ligne directement.

D'autre part, l'offre touristique ne s'arrête pas à l'hébergement ; certaines régions ou certains sites ont une offre internet pour valoriser et vendre leur destination touristique. Cette démarche doit être développée, mais, en même temps, il paraît opportun que ce soit *Atout France*, opérateur national, qui regroupe l'accès à l'ensemble de ces informations.

Ainsi les offres touristiques territoriales - à l'image de ce qui se fait en Espagne - seraient regroupées sur un seul site. Cela permettrait d'offrir une image moins dispersée vis-à-vis de l'international et de remonter l'offre touristique française dans les référencements.

Pour bâtir une offre touristique correspondant aux besoins, encore faut-il avoir des statistiques claires, récentes et coordonnées. Ce qui n'est pas le cas. Il est donc nécessaire de revoir, avec l'appui de l'Insee, le système statistique pour produire des données fiables plus rapidement.

Enfin, le tourisme durable dans les territoires ne se développera que si le plus haut niveau de l'État décide de faire du tourisme une de ses priorités.

Atout France doit faire en sorte que les acteurs privés et publics s'impliquent grâce à une mutualisation des moyens pour que la destination France soit mieux portée à l'international.

Le développement durable du tourisme est, pour les territoires, un enjeu considérable sur le plan économique, social, environnemental, confronté à de nombreux défis ; nous espérons que les préconisations présentées dans cet avis permettront de les relever.

Je terminerai en remerciant Philippe Méraud, Katherine Auberty et Guénaél Varron pour leur patience, leurs compétences, leur écoute et leur disponibilité.

Je voudrais aussi remercier les membres de la section pour leurs remarques pertinentes qui ont permis d'enrichir ce projet d'avis qui vous est présenté aujourd'hui.

Je vous remercie

(Applaudissements)

M. le Président. Merci, madame le rapporteur.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. le Président. Mes chers collègues, je déclare la discussion générale ouverte. La parole est à Mme Roudil, au nom du groupe de la coopération.

Coopération - Mme Roudil

Mme Roudil. Monsieur le président, Madame la députée, Madame la rapporteure, chères et chers collègues, plus de 40 000 monuments et sites protégés, 39 sites culturels classés au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, 8 000 musées, 7,3 % du PIB, l'activité touristique constitue un atout considérable pour la France.

Cependant, vitrine extraordinaire de notre rayonnement dans un monde ouvert, le secteur touristique est aussi soumis à la concurrence d'autres destinations et aux exigences de nouvelles clientèles étrangères. Ces évolutions exigent qu'une véritable politique touristique au service de l'attractivité de la France soit conduite dans notre pays.

D'un point de vue plus micro économique, le travail de notre section a mis également en lumière les liens entre tourisme et territoires. L'activité touristique permet de valoriser les potentialités patrimoniales, culturelles et environnementales des territoires. Elle constitue un facteur important de rééquilibrage entre ceux-ci. Elle y produit aussi des impacts socio-économiques et environnementaux plus ou moins profonds qu'il convient d'anticiper.

C'est pourquoi le projet d'avis souligne qu'il est essentiel, pour insuffler un tourisme durable local, que les acteurs établissent un véritable projet politique territorial. C'est à cette condition que les synergies entre acteurs peuvent être créées.

Ancrées dans les territoires, les coopératives sont des acteurs de la valorisation du savoir-faire de nos régions. À titre d'exemple, je citerai les Salines de Guérande. Celles-ci, 75 000 visiteurs par an, figurent parmi les tous premiers sites touristiques de Loire-Atlantique. Pour accueillir les visiteurs tout en préservant les marais salants, la coopérative a créé une filiale « *Terres de Sel* » et investi l'an dernier 1,5 M€.

Mais cette dynamique ne saurait faire oublier que de plus en plus de Français ne partent pas, ou plus, en vacances, faute de moyens financiers. En accueillant 4,5 millions de personnes chaque année, le secteur du tourisme social et solidaire est un acteur important pour un accès démocratisé aux séjours touristiques. Or, ces structures doivent aujourd'hui engager des efforts importants de rénovation. Et on a pour cela besoin d'être soutenu.

Pour parvenir à financer ces investissements, le dispositif du fonds « *Tourisme Social Investissement* » paraît très insuffisant et devrait être complété, *via* notamment la mobilisation des prêts de la BPI ; ceux-ci sont aujourd'hui difficilement accessibles pour des projets n'atteignant pas une taille critique suffisante. Il faudrait rendre possible l'accès au CICE, au taux de TVA réduit pour toutes les structures bénéficiant de l'agrément « *Tourisme social et solidaire* ».

Pour finir, Madame la rapporteure, nous vous remercions bien entendu très chaleureusement pour ce travail basé sur des auditions valorisant les réussites touristiques de nos territoires, pointant les enjeux à relever et les pistes pour l'avenir.

Bien entendu, le groupe de la coopération votera en faveur du projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Riquier-Sauvage, au nom du groupe des professions libérales.

Professions libérales - Mme Riquier-Sauvage

Mme Riquier-Sauvage. Monsieur le président, Madame la rapporteure, première destination touristique au monde, la France, doit conforter et valoriser ses atouts. Le tourisme est pour elle un secteur majeur qui pèse plus de 7 % du PIB et touche, au-delà de l'hôtellerie-restauration, les transports, les loisirs, les commerces. Mais on aurait tort de considérer le tourisme comme une rente inépuisable. Les recettes ne sont pas aussi importantes qu'attendues car la France reste encore un pays de transit et de nouvelles destinations attractives émergent à l'extérieur de nos frontières.

La concurrence est donc rude et les demandes s'orientent en fonction de la qualité de l'offre et du service.

Une grande vigilance doit donc s'exercer si on veut conserver notre place dans le monde.

C'est tout cela que nous rappelle votre projet d'avis, Madame la rapporteure. Source de 1 million d'emplois directs, de 2 millions d'emplois indirects, ce secteur connaît des évolutions considérables. Une montée en gamme de l'offre serait nécessaire. Les métiers de ce secteur, souvent perçus comme exigeants en termes d'horaires et de conditions de travail, peinent à fidéliser certains de leurs salariés. Pourtant, ils permettent à des jeunes peu qualifiés d'accéder à l'emploi, voire de s'épanouir. Le secteur s'avère être un vecteur important d'ascenseur social.

L'offre d'hébergement est très hétérogène en termes de produits et de qualité. Des champions de taille internationale font la force de notre rayonnement à l'étranger, mais il ne faut pas oublier que le secteur est constitué pour l'essentiel de TPE entrepreneuriales, à dimension familiale. Ces établissements sont confrontés à des investissements coûteux pour s'adapter en permanence aux nouvelles réglementations et aux nouvelles exigences de la clientèle, avec parfois des taux d'occupation relativement faibles.

Cette hôtellerie indépendante assure pourtant une présence et une offre d'emploi sur l'ensemble du territoire. Vous l'avez rappelé, seuls 20 % du territoire accueillent 80 % des flux touristiques. Le tourisme rural mériterait d'être développé. Mettre en synergie les initiatives territoriales, qu'elles soient publiques ou privées, permettrait une meilleure visibilité de nos atouts.

Notre ambition de conserver notre rang nécessite de repenser certains fondamentaux de notre offre touristique pour faire face à des compétiteurs internationaux aux stratégies offensives, mais aussi de nous réinventer pour nous tourner vers un tourisme durable.

La qualité de service passe par la rénovation de nos infrastructures d'accueil - qu'il s'agisse d'hôtels, de résidences hôtelières, de parcs locatifs privés voués au tourisme... - rénovations qui devraient être encouragées.

La qualité passe aussi par le recentrage des filières de formation initiale sur les compétences linguistiques et de savoir-être.

Reste la difficile transition numérique. Le projet d'avis recommande à juste titre que la formation aux métiers hôteliers et de restauration intègre des modules liés à cet enjeu.

Avec une offre touristique de qualité et diversifiée, un accueil amélioré et une ambition tournée vers un équilibre entre valorisation touristique et préservation des savoir-faire traditionnels et de notre patrimoine - qu'il soit culturel ou environnemental - la France met ses chances de son côté et elle doit devenir une référence en matière de bonnes pratiques et de comportement exemplaire en matière de tourisme durable, un des critères majeurs du choix.

Le groupe des professions libérales vous remercie et votera votre projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le président. La parole est à M. Dos Santos, au nom du groupe de la CFE-CGC.

CFE-CGC - M. Dos Santos

M. Dos Santos. Merci, Monsieur le président. En préambule, le groupe de la CFE-CGC tient à souligner la qualité du travail effectué à l'occasion de ce rapport et du projet d'avis qui nous est soumis.

Il partage l'ensemble des préconisations formulées dans ce projet d'avis et émettra donc un avis favorable.

Dans cet esprit, le groupe de la CFE-CGC émet plusieurs observations complémentaires.

En premier lieu, il est impératif que l'État affiche sa volonté de faire du tourisme une priorité. Il doit anticiper cette mutation en s'engageant dans un développement touristique durable. Une telle volonté doit se traduire par la mobilisation de moyens pour la promotion de la destination France et l'émergence d'une offre touristique de qualité, respectueuse du développement durable et fondée sur les atouts et spécificités des territoires.

En second lieu, les défis de la durabilité et de la mondialisation du tourisme doivent être pris en compte par toute politique touristique et d'aménagement du territoire. La France est la première destination touristique, la troisième en matière de recettes ; elle se doit de préserver et de renforcer le poids économique du tourisme, tout en se dotant d'une politique d'amélioration de l'offre impliquant une participation concertée de tous les acteurs : publics, privés, collectivités locales, associations.

Une telle initiative, véritable levier pour capter le maximum de croissance du secteur - estimée à 4 % par an pendant les dix prochaines années - doit permettre de répondre à la demande des touristes et, ainsi, favoriser la création d'emplois.

À cette fin, la CFE-CGC propose la création d'un Observatoire du tourisme, instance de dialogue et de concertation permettant d'appréhender cette activité sur le plan statistique et de suivi, sur la base d'indicateurs cohérents, complets, fiables et adaptés au territoire.

Pour la CFE-CGC, une telle structure s'inscrit dans l'amélioration de la gouvernance, concourt à nourrir tout schéma régional de développement touristique, à construire des offres qui correspondent aux attentes et à anticiper les besoins en matière de formation et d'emploi.

Par ailleurs, à l'heure où la France s'engage - par souci d'exemplarité et de relance économique- dans une transition écologique énergétique en faveur de la croissance verte, la CFE-CGC suggère de rendre plus visible l'offre touristique de qualité. Elle propose la promotion de chartes, voire de labels « *Tourisme durable* » permettant d'intégrer les enjeux socio-économiques : la mobilité, les émissions de gaz à effet de serre, la préservation des ressources en eau et autres.

Pour la CFE-CGC, ceci est un gage de développement touristique responsable permettant de s'affranchir du tourisme industriel - impulsé par les prix cassés (les *low cost*) et souvent concentrés sur une partie du territoire - de réduire le gaspillage des ressources locales, de freiner les urbanisations incontrôlées, de contenir la hausse des prix locaux de logements, etc.

Enfin, la CFE-CGC estime que l'écotourisme pourrait permettre de développer une offre touristique dans l'arrière-pays, dont le potentiel est souvent sous-estimé.

Cet écotourisme pourrait aider la France à transformer son important volume de touristes - très sensibles aux problématiques environnementales et qui ont souvent un pouvoir d'achat plus élevé - en quelque chose de plus rémunérateur, tout en préservant ses paysages, ses codes et toutes les richesses qui font une bonne part de son attractivité.

Pour conclure, la CFE-CGC propose que, pour stimuler les initiatives et les projets, des appels à projets puissent être lancés dans les différents territoires avec le soutien des collectivités locales.

Une telle action doit nourrir la compétitivité de l'offre touristique, permettre de mutualiser les moyens et de fédérer les acteurs autour de l'enjeu que constitue le développement du tourisme durable dans les territoires.

(Applaudissements)

M. le président. La parole est à M. Osenat, au nom du groupe de l'outremer.

Outre-mer - M. Osenat

M. Osenat. Monsieur le président, Madame la rapporteure, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, Outre-mer, le secteur touristique est globalement confronté à une situation de crise depuis la fin des années quatre-vingt-dix.

Des problèmes de compétitivité et de coûts de production, une faiblesse des investissements, une offre inadaptée, une mobilisation stratégique des acteurs nationaux et locaux parfois défailante, des crises climatiques et sanitaires constituent les principales causes de cette situation de crise.

Dans ce contexte difficile, le groupe de l'Outre-mer considère qu'une des clés de la relance du tourisme dans nos collectivités est de passer d'un tourisme subi - caractérisé par une offre standardisée, obsolète et au-dessous des standards internationaux - à un tourisme intégré, c'est-à-dire un tourisme en harmonie avec la société et le milieu naturel dans lequel il se développe.

Le projet d'avis fait état des inestimables richesses naturelles de nos Outre-mer, dont certaines sont peu connues et encore insuffisamment valorisées. C'est ce patrimoine exceptionnel qui fait que - Outre-mer encore davantage qu'ailleurs sans doute - le tourisme durable ne constitue pas un marché de niche, mais bien l'évolution même du secteur.

Ce sont des mesures d'adaptation prenant en compte les réalités locales qui permettront de concilier un tourisme durable avec nos contraintes spécifiques.

Au-delà, la relance du tourisme Outre-mer dépend également de certains sujets-clés qui appellent des réponses fortes de la part des pouvoirs publics.

C'est notamment la question de l'amélioration de la compétitivité du secteur pour une offre touristique de meilleure qualité face à la concurrence des pays voisins. Cela passe par le renforcement de l'investissement, par une aide fiscale repensée, ciblée et adaptée à la situation spécifique de chaque territoire ultramarin.

Nous regrettons d'ailleurs le mauvais signal envoyé aux professionnels du secteur par la récente suppression de l'aide à la rénovation hôtelière Outre-mer.

Cela passe aussi par une véritable politique de formation, mieux adaptée aux exigences d'une clientèle internationale. C'est également la question du désenclavement de l'Outre-mer par la diminution des coûts de transport et le renforcement des dessertes aériennes régionales et intercontinentales.

Le groupe de l'Outre-mer considère, dans ce contexte, que le projet d'avis apporte des pistes de réflexions intéressantes et le votera.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Guichet, au nom du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse - Mme Guichet

Mme Guichet. Le projet d'avis nous invite à renouveler notre approche du tourisme, encore trop marqué par la seule massification, et à y intégrer, dans le cadre d'une politique plus affirmée, les nouveaux enjeux notamment numériques, environnementaux et d'évolution des publics. Il nous aurait semblé souhaitable que le projet d'avis hiérarchise davantage les objectifs et nos ambitions en déterminant quel modèle de tourisme doit être privilégié.

Cependant, les nombreux éléments soulevés dans le texte, quelques préconisations, ont particulièrement retenu notre attention.

Il nous semble que l'une des plus-values du projet d'avis est la mise en évidence des nouveaux enjeux relatifs au développement numérique. Qu'il s'agisse de la nécessité pour les acteurs d'avoir une véritable stratégie numérique - passant notamment par une adaptation des formations professionnelles du tourisme - ou d'un accompagnement des nouvelles pratiques, notamment d'hébergement. À cet égard, notre groupe se félicite et félicite la rapporteure de l'approche ouverte adoptée pour le projet d'avis.

Il serait vain de se positionner en opposition aux nouvelles pratiques qui découlent de la consommation collaborative et de l'économie d'usage alors que, bien accompagnées, elles constituent de nouvelles modalités de tourisme et peuvent s'inscrire dans une démarche de levée des freins à la mobilité par ailleurs souhaitée par le CESE.

Alors que nous étudions actuellement plusieurs projets d'avis sur les enjeux du numérique dans de nombreux domaines, notre groupe considère que ce projet d'avis se positionne dans le bon sens, en questionnant la possible régulation des nouveaux modes de consommation, plutôt qu'en cherchant à privilégier la rente d'usage d'acteurs préexistants mais aujourd'hui insuffisants.

Par ailleurs, une appétence croissante pour le tourisme de nature est mise en évidence dans le projet d'avis. Cette occasion de développer l'éducation à l'environnement et au développement durable doit être saisie. Ainsi que le souligne le projet d'avis, il est nécessaire d'avoir des professionnels du tourisme spécifiquement formés et sensibilisés à ces enjeux.

Le développement des classes de nature est également une voie encouragée par notre texte et doit cependant s'accompagner de la levée des freins, tant financiers que réglementaires, qui avaient été soulignés dans le récent avis de notre assemblée sur l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Enfin, le projet d'avis souligne à juste titre la forte représentation des jeunes parmi les publics ayant peu d'accès au tourisme alors même qu'il est une source d'épanouissement et de découverte nécessaire à l'émancipation de la jeunesse et ce d'autant plus à l'heure de la mondialisation.

À cet égard, notre groupe soutient les propositions visant à renforcer la démocratisation du tourisme par la levée des freins à la mobilité et le développement des aides.

Considérant ainsi que le projet d'avis propose des analyses pertinentes des enjeux, notre groupe votera en sa faveur.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Béliard, au nom du groupe de l'agriculture.

Agriculture - Mme Béliard

Mme Béliard. Monsieur le président, Madame la députée, Chers collègues ; Madame la rapporteure, je souhaite vous féliciter pour l'important travail que vous avez effectué. Je voudrais souligner la qualité du rapport qui permet de brosser un portrait très riche du secteur touristique en France. Ce document sera certainement une référence et sera certainement très utile.

Vous me permettrez de reprendre, en raison du peu de temps dont nous disposons, quelques points de votre projet d'avis qui ont particulièrement suscité l'intérêt de notre groupe.

Le tourisme en milieu rural - alternative au tourisme de masse concentré dans certains territoires - valorise les savoir-faire, les connaissances culturelles et le tourisme de proximité. Les agriculteurs s'impliquent dans de nombreuses structures d'accueil encadrées par les chambres d'agriculture ou par les organisations professionnelles : « *Bienvenue à la ferme* », les « *fermes ouvertes* », les marchés de producteurs, sans compter les gîtes ruraux et les fermes auberges et les fermes pédagogiques... autant de lieux qui permettent de faire découvrir des territoires naturels, économiquement dynamiques et riches en biodiversité.

Cet agritourisme est un formidable outil de développement et d'attractivité des territoires. C'est aussi une vitrine du métier d'agriculteur, souvent mal compris. Et enfin, cela peut constituer un revenu de complément en diversification à condition que les contraintes réglementaires restent acceptables.

Je voudrais ici reprendre une de vos préconisations : oui, il est absolument essentiel de promouvoir une formation adaptée pour ces activités.

En effet, la diversification d'une exploitation agricole ne peut s'improviser. Il faut non seulement connaître le marché sur lequel on se place, mais également maîtriser les contraintes sociales et fiscales et surtout savoir accueillir des visiteurs.

La bonne connaissance des technologies de l'information est tout aussi essentielle. J'ajouterais ici qu'il existe encore, en France, de nombreuses zones, non couvertes par les réseaux informatiques, ce qui oblige les habitants à payer d'importants surcoûts. Je sais de quoi je parle, je suis en « zone blanche ».

Il faut aussi savoir partager ces projets touristiques avec les autres acteurs présents, professionnels du tourisme, artisans et collectivités.

Nous vous rejoignons lorsque vous préconisez de bâtir des projets territoriaux de développement touristique durable partagés. Comme vous le dites, fédérer des acteurs autour de projets cohérents crée une synergie bénéfique à tous.

Le groupe de l'agriculture se prononcera en faveur de ce texte.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Guérin, au nom du groupe environnement et nature.

Environnement et nature - M. Guérin

M. Guérin. Monsieur le président, le tourisme représente en France une activité économique importante, 7,3 % du PIB. Cette situation s'appuie largement sur la diversité et la richesse de notre patrimoine culturel et naturel. Il s'agit de les préserver.

À cet égard, le maintien, voire le développement, de l'activité touristique en France pose aussi nombre de questions comme le relève le projet d'avis. Le tourisme doit s'inscrire résolument dans une logique de durabilité autant pour les métiers qu'il concerne, que pour son intégration au sein des territoires. Son développement engendre de fortes tensions socio-économiques ainsi que de graves problèmes environnementaux à différentes échelles de territoire.

C'est le cas avec la pression foncière générant une artificialisation des espaces et son corollaire la perte de biodiversité ; c'est le cas aussi avec l'urbanisation dangereuse, jusqu'à des zones inondables et les conséquences qui peuvent en être dramatiques.

De même, en matière de mobilité, il ne s'agit pas d'accroître le nombre de voyageurs sur les réseaux saturés, sans prise en compte globale des besoins. Cela ne peut se faire au détriment de la qualité des transports et des autres activités économiques ni au mépris de l'urgente baisse des émissions de gaz à effet de serre ; le dernier rapport du GIEC est, de ce point de vue, on ne peut plus clair.

Le projet d'avis, en préconisant une prise en compte de la capacité de charge des territoires, propose une voie d'amélioration structurante. Le passage de la théorie à une réelle intégration dans l'action publique et privée représente en effet une évolution essentielle afin de progresser vers un développement cohérent des territoires.

Néanmoins, malgré la difficulté de l'exercice, cette approche territoriale globale et intégrée aurait mérité d'être encore plus approfondie dans ce projet d'avis en préconisant notamment une clarification des responsabilités de l'ensemble des parties prenantes concernées et une meilleure articulation entre les différents documents d'aménagement des territoires.

Le tourisme doit aussi être pensé pour son activité propre. Nous soutenons bien entendu les préconisations liés à l'information et à l'importance de l'éducation à la nature en référence à l'avis d'Antoine Dulin et Allain Bougrain Dubourg. Le projet d'avis dit que plus qu'interdire, il faut former et inciter. Oui, mais il faut également un minimum de volontarisme politique : l'incitation passe aussi par la généralisation de l'éco-conditionnalité des aides ou par la rénovation de l'existant, d'un hébergement touristique vieillissant.

Notre groupe aurait souhaité que le projet d'avis soit plus clair sur ce point et plus innovant dans ses préconisations générales mais se reconnaît dans l'approche générale tant du rapport que du projet d'avis. Nous le voterons.

(Applaudissements)

(Le Président Delevoye quitte l'hémicycle. M. Omarjee le remplace à la Présidence de séance)

M. le Président. La parole est à M. de Viguerie, au nom du groupe de l'UNAF.

UNAF - M. de Viguerie

M. de Viguerie. Monsieur le président, Madame la rapporteure, Chers collègues, les vacances en famille constituent un droit pour l'enfant comme le prévoit l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant. Elles offrent des espaces et des temps partagés entre les parents et leurs enfants permettant de resserrer les liens intra-familiaux, bien sûr chez les familles les plus fragilisées mais aussi dans toutes les familles, à une époque où les emplois du temps des uns et des autres se réduisent trop souvent à la formule, certes réductrice, mais vraie : « *métro, boulot, dodo* ».

Toutefois, comme le souligne avec réalisme votre rapport, Madame la rapporteure, il existe une fracture touristique : selon les études, entre un quart et un tiers des Français ne partent pas en vacances. Comment remédier à cette situation bloquée depuis plus de 20 ans tout en favorisant la croissance d'un tourisme participant au développement durable ? Le projet d'avis fait une trentaine de propositions pour y parvenir, que le groupe de l'UNAF approuve dans leur ensemble.

Le groupe de l'UNAF tient à souligner deux préalables. En premier lieu, l'importance et la nécessité de revitaliser le tourisme associatif et solidaire. En effet, cette dimension est un élément essentiel de toute politique familiale.

Cela passe notamment par un effort d'investissement visant à réhabiliter, rénover et promouvoir des lieux d'accueil, anciens ou nouveaux, qui permettent aux familles d'être accueillies dans les meilleures conditions et au moindre coût. Vous le soulignez et nous approuvons totalement cette orientation.

Mais cela passe aussi par la prise en compte et le respect du quotient familial par l'ensemble des structures d'accueil pour permettre aux familles, à nombre d'enfants égal, d'accéder aux vacances, surtout pour les ménages aux revenus les plus modestes.

Ces préalables étant acquis, nous partageons avec vous la nécessité absolue - autant que faire se peut - de généraliser et mutualiser les multiples et très nombreuses initiatives prises par les acteurs sur le terrain. Nous en relevons deux :

- *Cap France*, organisme du tourisme associatif, a initié en 2004 le label « *Chouette Nature* » afin de promouvoir une restauration respectueuse de la santé et de promouvoir des économies en matière de consommation d'eau ;
- les classes de mer, de neige ou classes vertes doivent être maintenues, développées, amplifiées. Il faut, par tous les moyens, parvenir à en réduire les coûts pour les familles afin de ne pas accroître l'exclusion et la discrimination des enfants par l'argent.

Le groupe de l'UNAF votera le projet d'avis.

(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Martin au nom du groupe de l'artisanat.

Artisanat - M. Martin

M. Martin. Monsieur le président, Madame la rapporteure, Chers collègues, si la France reste la première destination touristique au monde, elle peine à résister à la concurrence. Ses recettes en ce domaine sont en recul. Or les enjeux en termes de retombées économiques d'emploi et de promotion de l'image du pays sont considérables. La croissance de la demande touristique mondiale est une opportunité dont la France doit se saisir en renforçant son attractivité. Les récentes Assises du tourisme ont fixé, parmi les priorités, l'amélioration quantitative et qualitative de notre offre touristique, en visant à développer un tourisme durable. Le présent projet d'avis apporte sa contribution à cet objectif.

De nombreux potentiels restent encore à exploiter pour que le tourisme irrigue l'ensemble du territoire, pour que les clients étrangers prolongent leur séjour en France, enfin, pour proposer une offre attractive tout au long de l'année.

Tout d'abord, il importe de construire de véritables stratégies de destination touristique. Cela suppose que les acteurs d'un même espace géographique n'agissent plus séparément, voire en concurrence, mais en réseau autour d'une thématique, ou d'une marque facile à identifier, notamment sur les marchés étrangers. Cette meilleure coordination des acteurs doit conduire à proposer une offre touristique cohérente et complète, de nature à attirer plus de vacancier et à les inciter à prolonger leur séjour dans une région.

Il convient également de mieux utiliser les atouts des territoires. La richesse et la diversité qui les caractérisent doivent être mieux exploitées. La montée en puissance de demandes touristiques en quête d'authenticité et de découverte des traditions est un levier à saisir.

Ces attentes viennent notamment de la clientèle senior, des touristes d'affaires, ou encore de résidents cherchant un tourisme de proximité moins onéreux.

Pour renforcer leur attractivité, les territoires peuvent s'appuyer sur de nouvelles formes de tourisme qui ont vocation à s'exercer tout au long de l'année. Ainsi, le tourisme de découverte économique - permettant d'ouvrir au public les portes des entreprises - connaît un succès grandissant. Dans ce cadre, les « *Routes des métiers* » (métiers de bouche, métiers d'art) proposent des itinéraires touristiques autour de la découverte d'un savoir-faire artisanal qui contribue à valoriser l'identité d'un territoire. De même, le tourisme gastronomique favorise l'économie locale tout en assurant la promotion des produits et spécialités.

La France doit également miser sur la qualité et la diversité de son offre pour renforcer son attractivité. Cela implique un hébergement, des équipements et des transports qui puissent répondre à un flux plus important et à une variété de demandes (personnes âgées, personnes en situation de handicap, familles modestes...), tout en préservant l'environnement et le cadre de vie des habitants.

Le développement d'une telle offre, plus qualitative, ne peut que recevoir un écho favorable auprès d'une clientèle française et étrangère en quête de séjours conciliant plaisir touristique et respect de l'environnement. Toutefois, cela suppose que les collectivités rendent leurs efforts en ce domaine plus visibles, en particulier grâce à une simplification des labels. Plus globalement, cela nécessite d'améliorer la connaissance de la diversité des initiatives touristiques, nationales comme locales, en les regroupant toutes sur le site *Atout France*, afin de renforcer la promotion de la « *Destination France* ».

Merci, Madame la rapporteure, pour votre qualité d'écoute et la manière dont vous avez mené les débats. Le groupe de l'artisanat votera ce projet d'avis.
(*Applaudissements*)

M. le Président. La parole est à M. Ibal au nom du groupe de la CFTC.

CTFC - M. Ibal

M. Ibal. Tout d'abord, un grand merci à Mme la rapporteure et aussi un « cocorico ». En effet, il est très rare - mais heureux - que le CESE puisse se pencher sur un secteur de l'économie française dont les performances sont plutôt flatteuses !

La CFTC constate une nouvelle fois que la France est la première destination touristique du monde. Elle ajoute qu'elle est l'un des deux pays, avec l'Espagne, où il y a plus de touristes étrangers éphémères que d'habitants permanents. Avec 7,33 % du PIB, le tourisme représente aussi le premier poste excédentaire de la balance commerciale de la France.

Une des grandes difficultés est d'adapter les infrastructures et les capacités d'accueil au caractère saisonnier des grandes affluences touristiques. L'approvisionnement en eau, l'évacuation des déchets posent ainsi gravement problème et concernent le développement durable, de même que la régulation de l'urbanisme du littoral et de haute montagne. Le projet d'avis s'en préoccupe. Comme beaucoup d'autres avis du CESE, il conseille de renforcer d'urgence les partenariats contractuels entre l'État et les collectivités territoriales, mais aussi avec les acteurs privés du tourisme.

Parmi ces acteurs, le projet d'avis n'oublie pas de chercher à associer les autochtones aux projets touristiques, afin qu'en été ou en hiver selon les départements, l'arrivée des touristes ne soit pas ressentie comme une invasion dérangeante. Les labels environnementaux qui font florès ne doivent pas omettre ce critère d'intégration démographique, d'autant que nombre de touristes veulent aussi rencontrer les personnes et pas simplement des produits touristiques. En revanche, l'obstacle des normes sanitaires et de sécurité, conduisant à fermer progressivement quantité de centres de vacances pour enfants, est parfois abusif.

Le projet d'avis mentionne bien les trois pôles du développement durable, mais peut-être peu le volet social. Certes, le projet d'avis s'inquiète du trop grand nombre de non-partants, de ceux qui ne partent pas en vacances, en voyage, et encourage par exemple les classes de mer, de neige, de campagne. Mais le projet d'avis ne va pas assez loin dans son souci de la condition des salariés du tourisme, soumis à des flexibilités souvent abusives - les mots sont faibles - du temps de travail journalier, hebdomadaire, mais aussi annuel, compte tenu du caractère saisonnier.

Quant aux salaires, la CFTC avait proposé de comparer le pourcentage du tourisme dans le PIB, avec le pourcentage de la masse salariale du tourisme dans la masse salariale française. Toutes proportions gardées, on aurait peut-être eu des surprises.

Malgré cette réserve, la CFTC votera l'avis.

(Applaudissements)

Monsieur le Président. La parole est à M. Grosset, au nom du groupe de l'UNSA.

UNSA - M. Grosset

M. Grosset. Monsieur le président, madame la rapporteure, Chers collègues, beaucoup de choses ont été dites et je vous ferai donc gagner un peu de temps compte tenu des points communs qui se font jour dans cette assemblée, ce qui prouve que sur certains sujets nous pouvons nous mettre d'accord et dégager un certain nombre de *consensus* constructifs.

Les recommandations qui sont faites, globalement l'UNSA les partage, que ce soit autour du tourisme durable, de la saturation des territoires, ou des défis à relever - et qui sont nombreux - autour du tourisme durable.

Nous avons tous reconnu - plusieurs interventions l'ont dit - que la France n'est ni un musée, ni un parc national, mais que ce sont ses monuments, ses sites, sa gastronomie, qui font venir des touristes et rapportent des devises. C'est pour cette raison, je pense, qu'il faut considérer le tourisme comme une filière professionnelle à part entière.

J'attirerai particulièrement votre attention - pour un syndicat cela paraît normal - sur celles et ceux qui ne peuvent pas bénéficier de ce tourisme, parce qu'ils ne peuvent pas prendre de congés ou parce qu'ils n'ont pas les moyens de se déplacer.

À ce sujet, je vous renverrai à un débat qui n'est pas d'actualité, celui des congés payés et de leur installation, celui de la possibilité pour les salariés de se rendre dans des lieux où ils n'avaient jamais pu accéder, de leur difficulté à y accéder.

Ce n'est pas la même situation, ce n'est pas le même problème, mais il y avait quand même des similitudes et une réflexion qui était organisée sur le fait que chacun et chacune peut avoir un droit égal à la culture, donc au tourisme, donc aux vacances, et la possibilité d'en profiter et de permettre cette intégration via le tourisme, qui est un élément de culture.

Ceci est noté à juste titre dans le projet d'avis et je pense qu'il faut travailler là-dessus, car une fois qu'on l'a constaté, il faut un travail méticuleux et patient avec l'ensemble des partenaires pour parvenir justement à ce que celles et ceux qui ne bénéficient pas de ce tourisme puissent en fin de compte en bénéficier et obtenir ainsi une forme de mixité sociale.

Quant aux recommandations sur le handicap, nous les partageons.

Le tourisme, c'est aussi des centaines de milliers de salariés et d'entreprises. L'emploi et la formation dans la filière du tourisme constituent aussi un enjeu du tourisme durable. 31 conventions collectives, c'est beaucoup, et surtout compliqué pour organiser la filière ; d'où une offre de formation pléthorique qui ne correspond pas toujours forcément aux besoins des professionnels.

Il convient aussi de souligner des conditions de travail difficiles, avec des amplitudes horaires importantes - surtout en saison - dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration. La question du logement pour les saisonniers constitue aussi un problème qu'il faut traiter.

Tout cela contribue à rendre les métiers du tourisme peut attractifs pour les jeunes, alors que des opportunités existent.

Accueillir plus de touristes tout en préservant l'environnement peut paraître paradoxal. Cela a été soulevé par plusieurs intervenants, nous le partageons ; mais, l'éco-tourisme, le tourisme de nature, le tourisme rural, le tourisme urbain constituent des alternatives qu'il convient de soutenir et de développer.

Parce que ce projet d'avis constitue pour l'UNSA un ensemble de propositions concrètes visant à développer un tourisme durable sur l'ensemble du territoire, l'UNSA le votera et, bien sûr, remercie la rapporteure.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Delmas, au nom du groupe de la CGT.

CGT - M. Delmas

M. Delmas. Monsieur le président, Madame la rapporteure, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs. En 2014, 50 % de la population en France et un enfant sur trois n'est pas parti en vacances. Six retraités sur 10 n'ont pas les moyens de partir hors de leur domicile.

Ces chiffres illustrent le chemin à parcourir pour rendre effectives les dispositions de la loi d'orientation du 12 juillet 1998, qui stipule que : « *L'égal accès de tous aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national* ».

La CGT apprécie la référence à cette loi dans le projet d'avis, considérant que l'action publique doit viser l'accès pour toutes et tous à des droits fondamentaux comme les vacances, les loisirs, la culture, les activités sportives.

Nous soulignons l'intérêt des recommandations ambitionnant de concilier l'essor économique lié au tourisme avec un développement équilibré de tous les territoires, la mise en valeur de la diversité de leurs richesses (patrimoniales, gastronomiques, des paysages, et bien d'autres encore) et une préservation des espaces naturels.

Il est également pertinent de mettre l'accent, au sein du parcours scolaire, sur le nécessaire développement des classes transportées (neige, mer, nature), mais la question centrale de leur financement aurait dû être approfondie afin de ne pas accroître les inégalités sociales persistantes.

Nous partageons l'intérêt de rechercher une utilisation tout au long de l'année des structures existantes, ainsi que des dispositifs innovants pour leur rénovation et leur adaptation à l'accueil de tous les publics. Mais là encore, les familles doivent pouvoir disposer de moyens financiers supplémentaires.

La CGT confirme ces interrogations sur la priorité accordée au tourisme étranger ou d'affaires, en écho aux conclusions des Assises du tourisme. Si la France doit rester un pays accueillant des touristes étrangers, les politiques publiques ne peuvent être conduites sous ce seul prisme.

La CGT rappelle à cet égard son regret que la politique en matière de tourisme relève du secrétariat d'État au Commerce extérieur, lui-même rattaché au ministre des Affaires étrangères.

Enfin, nous nous félicitons d'avoir été entendus, et que le rôle singulier des comités d'entreprise soit mis en exergue.

De ce point de vue, nous soulignons l'intérêt de renouer avec une véritable ambition émancipatrice fondée sur la participation active des salariés, pour aller vers un véritable tourisme social. À ne pas confondre avec le détournement scandaleux, ces derniers jours, de l'expression « *tourisme social* » utilisée dans un arrêt de la Cour de justice européenne, qui ne vise qu'à stigmatiser les plus démunis et accroître les inégalités.

La CGT tient également à appuyer l'intérêt d'associer les salariés œuvrant dans le secteur du tourisme à la réflexion sur ces évolutions en matière de formation et de reconnaissance des qualifications, de conditions de travail et d'hébergement saisonnier et d'accueil des publics.

La CGT votera le projet d'avis, dont le contenu participe à l'élaboration de politiques globales et sectorielles qui n'existent pas aujourd'hui.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Roirant, au nom du groupe des associations.

Associations - M. Roirant

M. Roirant. Monsieur le président, Madame la rapporteure, mes Chers collègues. Première destination touristique mondiale, la France - et ses trésors naturels, culturels, architecturaux et culinaires, ainsi que ses événements internationaux – attire, chaque année, des dizaines de millions de visiteurs. Le tourisme génère ainsi à lui seul un million d'emplois et 42 Mrd€ de recettes annuelles.

Ces données flatteuses ne doivent cependant pas masquer une réalité moins glorieuse. En effet, la nature saisonnière du tourisme induit souvent une précarité de l'emploi. En outre, le tourisme exerce, malgré lui, une pression sur l'environnement, par la forte consommation en transports, en eau, en énergie qu'il suscite ; et la construction immobilière peut, dans certains cas, aboutir à dénaturer le paysage ou la vie locale.

Par ailleurs il existe des marges de progrès pour retenir davantage la part importante des touristes étrangers qui ne fait que transiter par l'hexagone.

Mais le problème le plus grave tient sans doute au fait qu'aujourd'hui encore, près d'un Français sur deux ne part pas en vacances. Considéré comme phénomène de masse, le tourisme, fruit de l'émancipation du salariat et de la conquête du temps libre, demeure cependant hors de portée pour 30 millions de nos concitoyens.

Avant la crise déjà, le non-départ affectait les personnes les plus défavorisées, ou celles confrontées à des difficultés particulières telles que le handicap, l'âge avancé, la maladie ou l'isolement. Désormais de larges fractions des classes populaires sont également concernées. Accompagner au départ en vacances, lever les obstacles financiers ou psychologiques, rendre le tourisme accessible à tous, telles sont les missions que remplit le tourisme social et solidaire.

Villages-vacances, campings, colonies de vacances, auberges de jeunesse, ces opérateurs à but non lucratif sont nombreux à proposer à des prix abordables une offre adaptée à tous les publics, couvrant l'ensemble des activités de tourisme et de loisir : pratiques sportives ou culturelles, visites de sites patrimoniaux, sorties nature, etc.

Ces structures associatives, pour la plupart, maillent l'ensemble du territoire français, sur le littoral, en milieu rural ou en moyenne montagne.

Pour réduire la fracture touristique qui touche notre pays, des solutions existent. Elles visent en premier lieu à soutenir la structuration de la filière du tourisme social et solidaire : tout d'abord par la reconnaissance au niveau européen de son statut de service d'intérêt économique général ; ensuite par la possibilité pour toutes les structures agréées de bénéficier d'une réduction du coût du travail équivalente à celle du CICE et de prêts à long terme contractés auprès de la BPI.

En second lieu, il faut agir auprès des autres acteurs concernés : en facilitant l'accès aux aides existantes, en harmonisant les critères et procédures entre les différents opérateurs (CAF, CCAS, conseils généraux), en valorisant le chèque-vacances auprès des TPE et des PME qui n'y ont pas recours, etc.

Plutôt que chercher à traiter tous les aspects du tourisme au XXI^{ème} siècle, en multipliant les sujets et les préconisations, le projet d'avis présenté aujourd'hui aurait sans doute gagné à resserrer son périmètre et sa problématique. Par ailleurs, le groupe des associations regrette que la plupart de ses amendements aient été rejetés, Madame la rapporteure. Considérant néanmoins que l'essentiel de ses préconisations a été retenu, il votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

(Le Président Delevoye, reprend sa place à la tribune)

M. le Président. La parole et à M. Bellanca, au nom du groupe de la CGT-FO.

CGT-FO - M. Bellanca

M. Bellanca. Monsieur le président, Madame la rapporteure, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, le tourisme est une activité contributive au développement économique et représente en France une part non négligeable du PIB, participant ainsi à la croissance économique du pays.

Si la France reste, depuis les années 80, la première destination au monde pour l'accueil de touristes internationaux, sa part de marché s'est réduite d'un tiers entre les années 1990 et 2012 et ceci malgré une augmentation du nombre de touristes. Cette tendance va se poursuivre, les prévisions de l'OMT prévoyant 1,4 milliard de touristes d'ici à 2020 et 1,8 milliard de touristes en 2030. Pour FO, cela doit nous inciter à capter une part significative des ressortissants des pays émergents, sans pour autant négliger les résidents qui représentent plus de 70 % des touristes sur notre territoire. Mais, cette progression doit se faire en respectant le social, l'économique et l'environnemental.

Pour autant, il ne faut pas oublier que bon nombre de Français, défavorisés, ne partent pas en vacances. Cela est aussi vrai pour d'autres pays, notamment européens, dont seuls les plus aisés peuvent se permettre de partir, notamment à l'étranger. FO tient à rappeler que cette situation s'est encore aggravée du fait de la crise et des baisses de revenus imposées par des politiques d'austérité.

Les améliorations doivent s'adresser autant au tourisme international qu'au tourisme résident, ceci en matière d'accueil, de sécurité de transport. Pour FO, la qualité passe aussi par le paiement des prestations au juste prix. En effet, il peut exister un différentiel entre la prestation offerte - en particulier sur Internet mais pas seulement - et la prestation réalisée. En matière de restauration, il est nécessaire d'accentuer les contrôles sanitaires afin de garantir un produit sain et de qualité au consommateur. Pour FO, cela implique un renforcement des moyens des services publics en charge de la mise en œuvre des normes sanitaires. Comme le préconisent les Assises du tourisme de juin 2014, il faut créer de pôles d'excellence sur le savoir-faire français : artisanat/luxe, gastronomie/œnologie, écotourisme, etc. Ces pôles permettent de développer et d'accroître la visibilité de l'offre touristique française.

Nous soutenons les préconisations du projet d'avis consistant à favoriser le tourisme social, le tourisme senior, sans oublier le tourisme des jeunes. Parce que le tourisme concerne aussi les salariés, le tourisme social doit être accompagné, développé et soutenu par une volonté claire des pouvoirs publics.

Pour FO, la qualité du tourisme dépend également d'un personnel qualifié bénéficiant de contrats de qualité. Ainsi, dans un secteur avec des métiers majoritairement soumis à la précarité, il est prioritaire de développer la formation professionnelle, tout comme d'organiser des dispositifs de reconversion. Cela permettra d'assurer une meilleure pérennité de l'emploi, limitant ainsi un taux de rotation des salariés anormalement élevé.

Par ailleurs, il est urgent de se préoccuper de la situation des pluriactifs. Ces derniers ne peuvent atteindre les seuils de prise en compte des différents organismes de protection collective dont ils dépendent du fait de leur situation professionnelle précaire. Il faut assurer le temps plein annuel avec une gestion de la saisonnalité organisée.

Enfin, FO insiste sur la nécessité de prendre en considération la part importante de travail dissimulé dans ce secteur. C'est une réalité pour bon nombre de ces travailleurs, que ce soit par l'absence de contrat de travail, par des faux contrats à temps partiel, par des conditions d'hébergement indignes pour les saisonniers et des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité non conformes. C'est pourquoi FO préconise une action volontariste de l'État sur ces points, notamment en renforçant les moyens des inspections du travail.

Parce que nous partageons la majorité des préconisations du projet d'avis et que nous sommes conscients du travail considérable réalisé, à la fois par la rapporteure *via* la prise en compte de nos remarques et par l'équipe administrative - FO votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. André Marcon, au nom du groupe des entreprises.

Entreprises - M. Marcon

M. Marcon. Monsieur le président, Madame la rapporteure, Mesdames Messieurs les conseillers, en tant que professionnel du tourisme, je me dois de vous dire, Madame, le plaisir que ce fut de travailler avec vous sur cette thématique. Vous qui êtes fille d'hôtelier, issue de la profession, connaissez par conséquent les atouts premiers des métiers du tourisme, mais également ses difficultés au quotidien.

Le rapport que nous avons élaboré ensemble témoigne de votre écoute des membres de la section. Il a posé un constat partagé qui nous a permis de tordre le cou à certaines idées reçues et à mieux appréhender le tourisme. Certes, la France est la première destination touristique au monde en termes de nuitées passées, mais pour que le tourisme soit encore plus créateur de richesses, beaucoup d'efforts restent à faire. En particulier, il importe de mieux accueillir la clientèle internationale depuis la pratique des langues, les transports, la sécurité, jusqu'aux horaires de service en restauration.

En ce sens, les préconisations que vous avez formulées recueillent l'adhésion du groupe des entreprises. Je souhaite revenir sur quelques-unes d'entre elles et mettre l'accent, comme nous l'avons fait en section, sur quatre points essentiels qui concourent au développement des entreprises et doivent garantir la durabilité des nombreux types de tourisme.

Tout d'abord, il faut que les règles soient les mêmes pour tous. L'hôtellerie-restauration est un secteur très concurrencé, qui souffre particulièrement de distorsions, qu'elles soient le fait de particuliers ou de certaines associations dont le but non lucratif n'est pas avéré. Chaque prestataire doit assumer les mêmes contraintes, qu'elles soient réglementaires - sécurité, accès des handicapés, contrôles sanitaires... - ou fiscales ou sociales, pour bénéficier des mêmes avantages, et de la même communication, que le secteur hôtelier.

Ensuite, la promotion collective coordonnée de la « *Destination France* » au niveau international est un impératif pour la rendre plus attractive. En effet, la France n'est qu'un village dans le monde du tourisme et nous devons dépasser notre mauvaise habitude de s'accrocher à promouvoir une vallée, un site, un département dont aucun étranger ne connaît le nom et la situation. Il faut mutualiser les moyens de l'État, des collectivités locales, du privé au sein d'*Atout France* pour promouvoir la France, à l'instar de ce que savent si bien faire nos amis espagnols ou autrichiens.

Il faut aussi surtout peser sur la formation. Souvent, après leur formation, les jeunes se détournent du métier. Il s'agit donc, d'une part de mieux valoriser les métiers de services - métiers de contacts et de partages - et, d'autre part, former ces jeunes avec plus d'immersions en entreprise, avec des maîtres d'apprentissage eux aussi formés à la transmission du savoir.

Le tourisme est, plus que beaucoup d'autres métiers, dépendant de son environnement géographique et social. Pour réussir une destination touristique durable, il importe que l'ensemble des acteurs professionnels - marchands et non marchands - collectivités locales, animateurs d'activités, travaillent ensemble à sa construction, son animation, sa promotion. En ce sens, les collectivités locales doivent savoir être les catalyseurs des différentes initiatives et énergies et soutenir l'événementiel, créateur d'image et de retombées économiques.

Enfin, notre pays doit s'appuyer sur le formidable capital environnemental, la richesse de nos territoires. Ce capital doit être protégé, entretenu, valorisé.

Vous l'aurez compris, Madame la rapporteure, le groupe des entreprises votera le projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Richard, du groupe des personnalités qualifiées.

Personnalité qualifiée : M. Richard.

M. Richard. Monsieur le président, cher président Mariotti, Chère Christine, Chers collègues, permettez-moi tout d'abord de rendre un hommage sincère à la rapporteure, Christine Dupuis, qui, non seulement, a fait preuve d'un constant esprit d'écoute, de partage et d'ouverture, mais s'est totalement investie dans un sujet particulièrement vaste et surtout complexe du fait de la difficulté à en dessiner un contour net.

Déjà, et notre assemblée s'y est déjà penchée, la problématique du tourisme est protéiforme par nature, et sa confrontation à la dimension du développement durable ne fait qu'en rendre encore plus ardue l'approche.

En effet, les difficultés de l'exercice sont multiples :

- tout d'abord, le tourisme étant une discipline pratiquée par chacun, la tentation est grande de confondre sa propre expérience avec une expertise universelle ;
- deuxième difficulté, la tentation de se nourrir d'un certain nombre de poncifs ou autosatisfactions rapides, le concept de première destination au monde couvrant, comme le dit très bien la rapporteure, une réalité très relative au regard de sa répartition inégale sur l'ensemble du territoire, du nombre de nuitées et du chiffre d'affaires induit qui ne sont pas au niveau de ce que classement flatteur pourrait laisser espérer.
- troisième difficulté, c'est que peu de pays ont une offre et une pratique aussi riches que le nôtre, de Tahiti au chemin des Dames, de La Baule à un gîte rural en Lozère, du château de Versailles au camping des flots bleus... ;

- quatrième difficulté : comment introduire dans la réalité, autrement que par la nécessaire, l'indispensable sensibilisation/accompagnement, comment introduire ce concept de développement durable à des activités aussi diverses et bien souvent saisonnières ?
- enfin, la multitude des intervenants, publics ou privés, du secteur ne facilite pas, non plus la tâche : services de l'État et ses satellites, collectivités locales, CRT, CDT et OTSI, investisseurs publics et privés, acteurs professionnels, associatifs, voire familiaux en activité de complément.

Bref, c'est à un exercice extrêmement difficile auquel vous vous êtes attaquée, chère collègue.

Nous avons eu, au sein de la section, malgré la qualité d'échanges et d'auditions riches, une difficulté collective à apporter des réponses.

Ce projet d'avis est pavé de bonnes intentions mais doit faire face, à son corps défendant, à l'enfer de contradictions qui nous dépasse, au premier rang desquelles les contradictions que notre société génère aussi bien dans ses demandes de consommation touristique que dans l'organisation mise en place qui voudrait à la fois fédérer les forces et développer, comme de la dentelle, les offres de terrain.

Bref, l'immense mérite de votre rapport et projet d'avis me semble être celui de mettre sur la table les bonnes questions et, ainsi, d'éclairer le chemin, d'éclairer notamment le chemin du législateur qui ne pourra éluder la place du tourisme dans la répartition des compétences de la réforme territoriale. À tout le moins, la notion de chef de file peut y prendre toute sa signification.

Je voterai donc avec intérêt ce projet d'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à Mme Nathan, dernier orateur inscrit, au nom du groupe de la CFDT.

CFDT - Mme Nathan

Mme Nathan. Monsieur le président, Madame la rapporteure, Chers collègues, le rapport et le projet d'avis sur le tourisme et le développement durable en France permettent de mesurer l'étendue et la grande diversité des activités liées au tourisme.

La multiplicité des acteurs et des sources statistiques rend difficile l'appréhension de cette thématique dans sa globalité. Avec plus de 7 % du PIB, le rapport et le projet d'avis montrent que le tourisme occupe une part importante dans notre économie. Cependant, il n'est pas à ce jour considéré comme une filière économique à part entière. Pour la CFDT, cela nuit gravement à son développement ainsi qu'à l'économie de l'ensemble de notre pays.

Les exemples réussis de développement du tourisme, prenant en compte les enjeux du développement durable dans un territoire reposent sur la coopération active entre tous les acteurs concernés de ce même territoire. Des initiatives se développent avec le soutien de pouvoirs publics, y compris le ministère des Finances.

Au-delà de l'effet positif sur l'environnement, la synergie créée par la collaboration entre les acteurs fait de cette démarche un atout économique souligné dans nombre d'auditions. Cette collaboration de tous, sur un projet et sa mise en œuvre, est essentielle et doit être encouragée.

La CFDT voudrait souligner les enjeux concernant l'emploi et les salariés du tourisme d'une part, ceux liés aux défis à relever face au développement du numérique d'autre part.

Le tourisme génère de nombreux emplois dont nombre sont saisonniers. L'amélioration des conditions de travail, de l'hébergement, des rémunérations et des parcours professionnels dans ce secteur doit contribuer à la qualité et à l'image perçue par les touristes. Il est donc indispensable de renforcer la responsabilité sociale des entreprises de ce secteur, d'assurer la représentativité de ces salariés souvent précaires et de favoriser la sécurisation des parcours professionnels, notamment par des regroupements d'employeurs.

C'est l'objectif de la CFDT, lors de ses « *Campagnes saisonniers* » en période estivale, qui constate, chaque été, combien l'attente des saisonniers en terme de respect du droit du travail est forte. Cela passe également par une formation professionnelle mieux valorisée et adaptée à la réalité des besoins.

Les acteurs du tourisme sont confrontés aujourd'hui à de nouveaux défis face au développement très rapide du numérique, qui oblige à repenser les modèles économiques, tant pour l'hébergement que la restauration ou les transports.

Contrairement à certaines réactions entendues au cours des auditions, cette évolution est inéluctable et peut faire peur. Aujourd'hui, les conditions de référencement des offres de services des professionnels, par des sites hégémoniques basés à l'étranger, posent problème. Il faudra une action concertée et coordonnée de l'ensemble des professionnels et des pouvoirs publics, jusqu'au niveau européen, pour permettre de relever ces défis.

Mais cette évolution est également porteuse de nouvelles formes d'organisations collaboratives susceptibles de favoriser d'autres formes de tourisme ; cela ne pourra se développer que dans un cadre réglementairement revu, préservant les intérêts des consommateurs et évitant les distorsions de concurrence.

La CFDT votera l'avis.

(Applaudissements)

M. le Président. Mes chers collègues, l'ensemble des groupes s'étant exprimé et constatant qu'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je déclare close la discussion générale.

VOTE SUR LE PROJET D'AVIS

M. le Président. Mes chers collègues, aucun amendement n'ayant été déposé sur le projet d'avis présenté par Christine Dupuis, je vous propose de procéder au vote sur le projet d'avis.

Les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 169
- Ont voté pour : 169

Le Conseil économique, social et environnemental a adopté.

(Applaudissements)

M. le Président. La parole est à M. Mariotti.

M. Mariotti, président de la section de l'aménagement durable des territoires. Merci M. le président. C'était un travail en profondeur, qui n'a pas forcément été facile. Il y a eu quelques observations dans les expressions des groupes pour dire que ce n'était pas facile, mais ce travail a été fortement facilité parce que Christine Dupuis a utilisé deux atouts que tout le monde lui connaît : son charme et « *une main de fer dans un gant de velours* ».

Je crois qu'elle n'a exclu personne, aucun territoire, ce qui était très important pour nous et elle a mis en avant cette capacité de charme des territoires qui, je pense, va vraiment être utile pour l'appréciation de l'évolution du tourisme dans notre pays.

Je voulais à titre personnel la remercier et rappeler qu'il y a quelques préconisations, Monsieur le Président.

Nous l'avons fait parce que tous les membres de la section se sont fortement impliqués. À titre personnel et au nom de l'ensemble des membres de la section, je voulais féliciter particulièrement Christine.

Je n'oublie pas que l'administration a fait un très gros travail et je remercie l'ensemble de nos collègues qui sont restés jusqu'à maintenant. Je vous remercie de cette unanimité.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur le président.

Mes chers collègues, la prochaine séance aura lieu le mardi 25 novembre à 14 heures, avec la présentation – dans le cadre d'un débat d'actualité avec trois tables rondes - de l'étude sur *Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses*.

Avant de lever la séance, mes Chers collègues, je vous invite à rester à votre place car, je vous le rappelle, nous allons - c'est une proposition de M. Dulin - entrer en connexion avec les Agences spatiales pour vous projeter les images de l'arrivée de notre robot Philae sur la comète.

La séance est levée.

*
* *

La séance est levée à seize heures trente-cinq.

Prochaine séance le mardi 25 novembre 2014 à 14h.

ANNEXE

Annexe 1 : *Tourisme et développement durable en France* - Diaporama illustrant les propos de Christine Dupuis, rapporteure




LE CESE Assemblée plénière – 26 mars 2014

Un poids du tourisme dans le PIB important,
dont le tourisme des résidents représente les deux-tiers

	2005	2010	2011	2012
Produit intérieur brut (en milliards d'euros courants)	1 718	1937	2001	2032
Poids de la consommation touristique intérieure dans le PIB (en %)	7,17	6,99	7,23	7,33
Visiteurs français	4,81	4,76	4,90	4,86
Visiteurs étrangers	2,37	2,23	2,34	2,47

Source : Compte satellite du tourisme, base 2005, DGE ; Comptes nationaux, base 2005, INSEE.



« Être touriste quelque part
et y revenir,
c'est toujours être transformé par
l'expérience que l'on a eue »

Philippe VIOLIER, Professeur à l'université d'Angers
au sein de l'UFR Ingénierie du tourisme, du Bâtiment et des Services (ITBS)



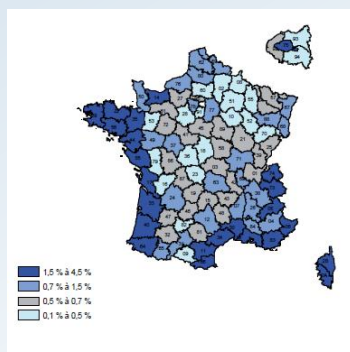
La France possède une grande variété d'atouts touristiques



Crédits : Atout France/ Stéphane Frances/ Benoît Roland/ CDT Calvados/Franck Charel

LE CESE

Assemblée plénière – 12 novembre 2014

20 % des territoires accueillent 80 % des touristes

Source : *Mémento du tourisme, édition 2013*



LE CESE

Assemblée plénière – 12 novembre 2014

« Le tourisme durable participe d'une approche différente et plus globale. Il ne se veut pas un segment isolé mais se conçoit comme un principe de développement durable applicable à tous les types d'activités touristiques, agissant sur les comportements des consommateurs et des producteurs du secteur, et supposant une évolution de ceux-ci, motivés par une culture du changement ».

Gérard Ruiz, ancien président du Partenariat mondial pour le tourisme durable



LE CESE

Assemblée plénière – 12 novembre 2014

- Bâtir des contrats de destination en tenant compte de la capacité de charge des territoires et en collaboration avec tous les acteurs
- Offrir un tourisme accessible à tous et mieux réparti
- Offrir un tourisme diversifié plus proche de la nature et des habitants
- Offrir un tourisme compatible avec l'environnement
- Lutter contre les « lits froids »



LE CESE

Assemblée plénière – 12 novembre 2014

- Améliorer les transports
- Prendre le train du numérique et tirer parti des opportunités qu'il offre
- Améliorer la formation, les conditions de travail et de logement des salariés
- Améliorer les données statistiques
- Afficher une volonté claire de l'Etat en matière de développement touristique.



LE CESE Assemblée plénière – 12 novembre 2014

Construire un contrat de destination autour d'un produit attractif

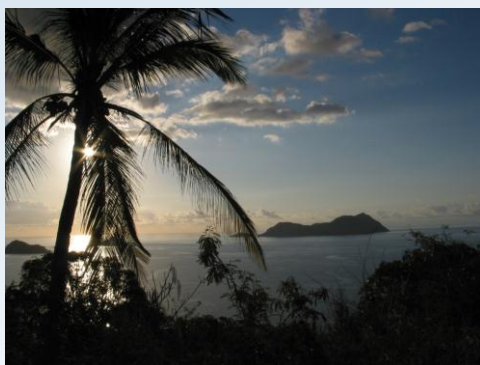


Crédits : Conseil général de la Sarthe



LE CESE Assemblée plénière – 12 novembre 2014

« Faire du tourisme suppose d'aller ailleurs »



CREDITS : Atout France/Pierre-Yves David



LE CESE

Assemblée plénière – 12 novembre 2014

« Si l'on veut vraiment faire évoluer les comportements, tous ceux qui interviennent au niveau du tourisme, acteurs publics et privé, doivent être partie prenante. C'est un choix. »

Claude Seyse, présidente du Comité départemental du tourisme de Loire-Atlantique



LE CESE

Assemblée plénière – 12 novembre 2014

Le tourisme est un enjeu majeur de développement des territoires et de socialisation



CREDITS : Atout France/Joël Damase



Le tourisme est une activité qui s'apprend



CREDITS : Atout France/Jérôme Berquez



Offrir un tourisme diversifié



CREDITS : Atout France/Philippe Imbault/Conseil général de la Sarthe/ Michel Angot/ Pierre Torset



LE CESE Assemblée plénière – 12 novembre 2014



CREDITS : * Atout France/Jean François Tripelon-Jarry



LE CESE Assemblée plénière – 12 novembre 2014



Revoir les modes de transport

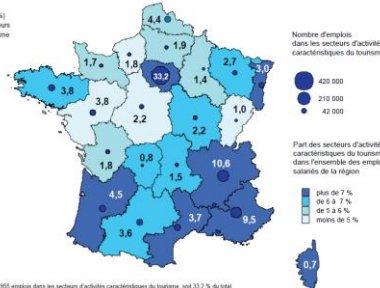


Crédits : Atout France/Michel Laurent



Emploi
Répartition régionale des effectifs salariés au 31/12/2012 dans les secteurs d'activités caractéristiques du tourisme

Le chiffre correspond à la part (en %) de la région dans l'emploi des secteurs d'activités caractéristiques du tourisme de la France métropolitaine.



Leclaire : l'Île-de-France rassemble 433 955 emplois dans les secteurs d'activités caractéristiques du tourisme, soit 33,2 % du total France métropolitaine et 11,1 % de l'emploi total de la région.
Champ : secteurs hébergement et restauration, agences de voyages et voyageurs, services de transport non urbain, autres activités touristiques.
Source : Insee

Source : Mémento du tourisme, édition 2013



LE CESE

Assemblée plénière – 12 novembre 2014

**Tirer parti de toutes
les potentialités
du numérique**



Crédits : Atout France/Franck Charrel



LE CESE

Assemblée plénière – 12 novembre 2014

*« Le problème n°1 est que la France
n'a pas de système d'observation touristique au
niveau des enjeux.
On pilote un A 380 avec un tableau de bord de
Twingo »*

Jean-Pierre Serra, président de la Confédération du Tourisme (3F) et
du Réseau national des destinations départementales (RN2D)



LE CESE

Assemblée plénière – 12 novembre 2014

« Si l'on n'est pas capable aujourd'hui de porter le tourisme comme une véritable cause nationale et transversale, on va rater des rendez-vous avec l'histoire. »

Jean-Pierre Serra, président de la Confédération du Tourisme (3F) et du Réseau national des destinations départementales (RN2D)



LE CESE

Assemblée plénière – 12 novembre 2014



Crédits : Atout France/CDT Calvados

